

Renvoi au comité de Salut public de l'invitation à contribuer à l'augmentation de la marine transmise par les administrateurs du département du Loiret, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de l'invitation à contribuer à l'augmentation de la marine transmise par les administrateurs du département du Loiret, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 299;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15556_t1_0299_0000_9

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Considérant que le zèle de cette commune mérite d'être connu; et qu'à son imitation, les autres communes du département s'empres-
seront de seconder ce projet civique de la construction d'un vaisseau de guerre.

ARRÊTE, qu'extrait de l'arrêté du conseil général de la commune de Lourdes, portant offre de trente pieds de chêne, au choix, dans la forêt de Subercarrere, sera,

1) transcrit sur le registre de l'administra-
tion, avec mention civique.

2) Envoyé à toutes les communes, proclamé dans chacune d'elles, le premier jour de décade qui suivra la réception.

3) Envoyé à la Convention nationale.

EXTRAIT du présent arrêté sera aussi envoyé au conseil général de la commune de Lourdes :
Suit la teneur de ladite délibération.

EXTRAIT du registre de délibérations du conseil général de la commune de Lourdes.

Séance publique et révolutionnaire du 17 thermidor, 2^e année républicaine.

Présens, les citoyens DUFO, *maire*; PIATO, BORDANAVE, LAVIGNE, ABADIE, CACHON, PAILHAS-
SON, *officiers municipaux*; CAUBOTTE, *agent na-*
tional.

Ensemble les citoyens NORMAND aîné, LA-
FITTE fils, LESPIAU, CAZAUX, BERNARD, FRANCES,
notables.

Le citoyen que la municipalité avait commis, pour se rendre auprès du Département, et l'inviter à vouloir mettre toute l'activité possible à faire la réponse à la Commission des travaux publics, pour la mettre à portée de statuer définitivement sur la demande formée par la commune de Lourdes, relativement à la confection de la chaussée qui doit être faite à l'entrée de la commune, sur la route de Lourdes à Tarbes, a dit; que l'administration du Département lui ayant donné à entendre qu'elle desiroit faire construire un vaisseau pour combattre sur les mers les tyrans coalisés, et augmenter par ce moyen les forces de la République, à qui elle se proposoit de l'offrir, il croyait qu'il seroit à propos que la commune de Lourdes qui n'a jamais été des dernières à faire des sacrifices, quand il s'est agi du salut de la Patrie, offrit de son côté de contribuer de ses foibles ressources à la confection de ce vaisseau.

L'assemblée considérant qu'elle ne sauroit faire un meilleur ni plus digne emploi du bois qu'elle possède qu'en le faisant servir à la confection pour une partie du vaisseau à construire.

Considérant que chacune des communes du Département se feroit un plaisir et un devoir même de contribuer à concurrence de leurs facultés respectives à la confection de ce vaisseau.

L'agent national entendu :

ARRÊTE, que trente pieds de chêne au choix, sont d'hors et déjà mis à la disposition du Département par la commune de Lourdes, et que ces arbres seront pris dans la forêt de Subercarrere, pour servir à être employés à la confection du vaisseau dont s'agit :

Arrête encore que l'administration demeure d'hors et déjà invitée d'accepter l'offrande faite

par la commune de Lourdes; et qu'à ces fins, extrait du présent lui sera envoyé à la diligence de l'agent national.

Collationné sur le registre, par nous maire et secrétaire-greffier de la commune de Lourdes; DUFFO, maire; GARDEY, secrétaire-greffier, signés.

Collationné sur le registre, par nous président et chef de bureau du département des Hautes-Pyrénées.

LAIRLE, *pour le président.*

MIQUEU, *chef de bureau.*

(Signé de VERDOT pour le président).

28

Les administrateurs du district de Marseille [département des Bouches-du-Rhône] font passer l'état des biens nationaux qu'ils ont vendus dans le courant du mois de thermidor; ils observent que le premier objet, qui avoit été estimé 31 407 L 13 s 4 d. a été adjugé 41 500 L.

Renvoyé au comité des Domaines nationaux (58).

29

Le citoyen Servant, juge de paix de la commune de Salins, district d'Arbois, département du Jura, adresse à la Convention nationale une ode patriotique, de sa composition, à la gloire des héros républicains qui montoient le vaisseau *Le Vengeur*, et sur l'infame conspiration du traître Robespierre et ses complices.

Mention honorable de l'hommage, renvoi au comité d'Instruction publique (59).

30

Les administrateurs du département du Loiret envoient une invitation qu'ils viennent d'adresser à leurs concitoyens, pour les engager à imiter le généreux exemple que plusieurs départements ont donné, de contribuer par des offrandes civiques, à l'augmentation de la marine française.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (60).

31

La société populaire de Gramat, département du Lot, félicite la Convention nationale d'avoir terrassé le traître Robespierre et les infames complices, l'invite à rester à son

(58) P.-V., XLV, 103. Bull., 23 fruct. (suppl.).

(59) P.-V., XLV, 103. Bull., 21 fruct. (suppl.).

(60) P.-V., XLV, 103-104. Bull., 21 fruct. (suppl.).